



N° de résolution
ou annotation

19 juin 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-JEAN-DE-DIEU
M.R.C. DES BASQUES**

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue lundi le 19 juin à 19h00, à la salle du conseil, dûment convoqué par le greffier-trésorier suivant un avis spécial signifié aux membres du conseil, conformément aux dispositions du code municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Malenfant, maire.

Sont présents :

Monsieur Jean-Claude Malenfant, maire

Mesdames les conseillères Colombe April
 Annie Lévesque-Lauzier

Messieurs les conseillers Stéphane Rioux
 Gaston Paré
 Jean-Pierre Bélisle
 Bruno Gamache

Monsieur Marc Morin, directeur général, assiste à la séance et agit à titre de greffier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h00, Monsieur le maire vérifie le quorum requis et déclare la séance ouverte.

2023-06-095

RÉSOLUTION - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gaston Paré
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet d'ordre du jour soit et est accepté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-06-096

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2022 AUDITÉS

M. Jimmy Mallette du Groupe Mallette s.e.n.c.r.l. a déposé et commenté les états financiers se terminant au 31 décembre 2022 de même que le rapport de l'auditeur indépendant.

CONSIDÉRANT QUE l'auditeur externe a déposé son rapport concernant les états financiers de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du rapport présenté par le vérificateur externe et qu'il est représentatif de la réalité financière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Annie Lévesque-Lauzier
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil prend acte du dépôt du rapport financier 2022 et du rapport du vérificateur externe concernant l'exercice financier 2022, le tout préparé conformément



N° de résolution
ou annotation

2023-06-097

aux articles 966 et suivants du Code municipal et vérifié par la firme comptable Malette s.e.n.c.r.l ;

QUE le conseil approuve les états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 tel que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION – REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 208 523 \$ pour l'entretien du réseau routier local applicable à l'année civile 2022;

CONSIDÉRANT QUE les compensations allouées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée du détail identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

POUR CES MOTIFS,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Pierre Bélisle
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu informe le Ministère des Transports de l'utilisation de ces compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu confirme la véracité des dépenses de 795 464 \$ encourues dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale) devant faire l'objet d'une reddition de comptes intégrée aux états financiers 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-06-098

RÉSOLUTION – RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE suivant la fin des activités d'entretien hivernal du réseau routier, la Municipalité a retenu les services de M. Marc-André Rioux à titre d'opérateur de niveleuse ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser la rémunération actuelle ;

POUR CES MOTIFS,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Bruno Gamache
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu réviser la rémunération afin de conserver le taux horaire prévu lors de son embauche à l'automne dernier et ce rétroactivement au 16 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-06-099

RÉSOLUTION - SIGNATAIRE AUTORISÉ – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME PRACIM - DOSSIER 2030274

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu reçu la convention d'aide financière établissant les modalités relatives à l'octroi par le MAMH d'une



N° de résolution
ou annotation

aide financière dans le cadre du volet 1 du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Bruno Gamache
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER les termes de la convention d'aide financière dans le cadre du volet 1 du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), convention soumise par le MAMH en date du 12 mai 2023 ;

D'AUTORISER M. Jean-Claude Malenfant, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu la convention d'aide financière susmentionnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h03 par le maire.

Jean-Claude Malenfant,
Maire

Marc Morin,
Greffier-trésorier